



Halte d'accueil attenante à la Régie des Quartiers de Dison « KILI'S¹ KIDS »

1. Informations générales sur la structure Havre-SAC asbl

➤ Notre association, la Régie des quartiers de Dison Havre-SAC asbl :

La Régie des quartiers de Dison dispose d'un Service d'Activité Citoyenne appelé Havre-SAC qui est constitué en asbl depuis 2005. Les missions dévolues à la Régie des quartiers s'inscrivent dans un contexte global de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale et ce, sous l'angle de deux axes complémentaires :

- L'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de personnes issues majoritairement de milieux peu favorisés ;
- Le développement de la dynamique de quartier.

La Régie des quartiers « Havre-SAC » de Dison est un lieu de référence et de proximité pour les habitants du quartier et de la commune tant au niveau de l'orientation professionnelle (formation de base d'ouvrier polyvalent, affichage offre d'emplois, rédaction de cv...) qu'au niveau social (lavoir social, produits de lessive« naturels », permanence d'écrivain public, bibliothèque de quartier, magasin de seconde main, ...). L'asbl accueille en effet une quarantaine de stagiaires par an qui suivent une formation de base, section « ouvrier polyvalent ». La formation proposée n'est pas qualifiante mais elle permet de (re)créer avec les demandeurs d'emploi un parcours d'insertion durable. Les personnes sont alors mises en situations concrètes et réelles d'emploi : travail sur chantiers au cœur du quartier (maçonnerie, mise en peinture, petits travaux d'électricité, ...), cuisine communautaire de type « Bar à soupe » (préparation d'un menu à moindre coût, cuisine, service en salle, ...), créativité autour du recyclage (création de tenues à partir de matériaux recyclés, customisation de vêtements et/ou d'objets, organisation de défilés, expositions,...), cours de remise à

¹ Tous les projets de l'association sont déclinés en fonction d'une mascotte « Mister Kilis » qui s'essaie aux diverses activités proposées par la structure (Bar à soupe, lavoir social, ...). Il en sera donc de même pour le volet de la « Halte d'accueil ». Un visuel est actuellement en cours en ce sens.

niveaux de français et de mathématiques, cours de français langue étrangère, visites d'entreprises, apprentissage du permis de conduire théorique, ...

Une fois leur projet professionnel mieux défini, les stagiaires ont également la possibilité de faire un stage en entreprise afin confirmer ou non leurs envies pour l'avenir.

Le travail en réseau se décline via le partenariat avec les autres opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle (MIREV, CISP, Forem Formation, Promotion sociale, IfaPME,...). La formation de base en régie a réellement un rôle de déclencheur et de (re)mobilisation pour le stagiaire. Ensuite, il pourra être capable de définir son orientation professionnelle et de se diriger vers un domaine de formation plus spécifique, vers l'obtention d'un certificat/diplôme ou encore vers l'emploi.

➤ **L'institution :**

Statut : ASBL

Dénomination : ASBL Régie des quartiers de Dison Havre-SAC asbl ;

Présidente : Sophie LOPEZ ;

Coordinatrice, déléguée à la gestion quotidienne de l'asbl et médiatrice familiale agréée : Véronique NICOLAS ;

Le siège social est situé actuellement Place Jean Roggeman, 19 à 4820 DISON ;

Tél./Fax : 087/35.46.60 ;

Email : neufmoulin@skynet.be ;

N° d'entreprise : 0871.246.872 ;

N° Compte bancaire : BE93 0682 4174 7467 ;

Agrément via la Région Wallonne - Division du logement : Agrément renouvelable pour une durée de 10 ans (jusqu'à 2025) : n° 2005/14 ;

Pouvoirs subsidiaires :

- La commune de Dison : intervention partielle dans les frais de personnel de l'Asbl et mise à disposition du bâtiment dans lequel est organisée la formation de base ;
- La Région Wallonne (Ministre du Logement) qui confie la gestion pédagogique, administrative et financière des Régies des Quartiers au Fonds du Logement des Familles Nombreuses en Wallonie : subside organique qui couvre les frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement de l'asbl ;
- Le Fond Social Européen (programmation 2014-2020): subside structurel qui permet de prendre en charge les frais de personnel relatif à l'axe de formation « techniques de bâtiment création de mobiliers » de l'asbl ;
- La Région Wallonne (Ministre de l'Emploi et de la Formation) qui octroie 6 points APE à durée indéterminée pour le personnel « asbl » ;
- Le Forem via son appel à projet 9 (2018-2019-2020) dans le cadre de l'organisation d'un module d'orientation axé sur les métiers de la vente pour un public 18-25ans ;
- Viva for Life dans le cadre d'un subside permettant l'engagement d'un équivalent temps plein « puériculteur-riche » dans le cadre du lancement de la halte d'accueil.

➤ **Les activités de la Régie des Quartiers de Dison, Havre-SAC asbl :**

❖ **Les activités liées à la mission d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi en fragilité :**

- *Organiser une formation de base « Ouvrier polyvalent » comprenant divers axes de travail :*
 - Travail sur chantiers (en atelier, au sein des habitations du quartier, en collaboration avec les partenaires dionais) : apprentissage de diverses techniques (initiation à la menuiserie, création de mobiliers, travail de peinture et tapissage, ...), calcul des métrés et surfaces, ... ;
 - Initiation à la cuisine de collectivité : Ouverture du Bar à Soupes tous les mercredis (création d'un menu à moindre coût, en lien avec les fruits et légumes de saison, travail en cuisine, service en salle et plonge) ;
 - Travail de création (couture et/ou assemblage) à partir d'objets, de vêtements de récupération afin de créer des pièces uniques (exemple : gamme de mobiliers d'intérieur, ...) et dans une optique de développement durable ;
 - Cours de remise à niveau français et mathématiques.

- *Mise en place d'un module d'orientation en alternance ciblé sur les métiers de la vente « J'habille mon projet sur mesure » à destination des jeunes de 18 à 25 ans ;*
- *Travailler sur la (re)mobilisation du stagiaire : l'accompagner dans l'acquisition de savoirs-être (ponctualité, respect, vivre ensemble, sécurité, hygiène, ...) et dans la clarification de son projet de vie (démarches administratives, orientation professionnelle, garde d'enfants, ...) ;*
- *Accompagner les stagiaires vers la formation et/ou l'emploi : outiller les stagiaires pour leur recherche d'emploi et/ou de formation et la recherche de stages en entreprise, développer des partenariats avec des opérateurs de formation, ... ;*
- *Développer des actions de prévention et d'éducation permanente (environnement, bien-être et santé, parentalité, problématique du logement, droits et devoirs, culture, gestion de budget, découverte de la réalité culturelle, environnementale, ...*

❖ **Les activités liées à la mission de développement de la dynamique de quartier:**

- *Participer à l'amélioration du cadre de vie et contribuer à l'embellissement du quartier (opération propreté, ...) ;*
- *Viser la participation, l'implication et la responsabilisation des habitants à la vie du quartier (fêtes de quartier, fête des voisins, ...) ;*
- *Être un lieu de proximité ouvert à la population locale (permanences écrivain public, publication d'offres d'emploi, lavoir social, magasin de seconde main, restaurant solidaire Bar à soupes, ...) ;*
- *Organiser des espaces de rencontres et d'échanges sur des thématiques diverses (actualité, tris des déchets, économies d'énergie et logement,*

médiation de dettes et gestion d'un budget, diversité culturelle, estime de soi, valorisation positive, ...).

- *Les actions en vrac :*

- Ze « Bar à soupes », restaurant social tous les mercredis dès 12h ;
- Cuistot d'un soir (découverte des saveurs du monde) - tous les derniers vendredis du mois ;
- « Killy Wash » : lavoir social ;
- Consultation des offres d'emploi – tous les jours aux heures d'ouverture de la Régie ;
- Permanence d'écrivain public (aide dans la compréhension et la rédaction de courriers, rédaction de cv et lettres de motivation, ...) ;
- Médiation familiale pour toute personne qui vit un problème, une situation conflictuelle dans le cadre familial (séparation, divorce, ...) – médiatrice agréée ;
- Permanences « famille » organisées par l'AMO le CAP (questions en lien avec les problématiques familiales, activités pour enfants, jeunes, parents, ...) – tous les 1ers lundi du mois ;
- Point de dépôt pour le projet « Point ferme » et mise en avant de paniers de fruits et légumes, produits laitiers et viandes issus de l'agriculture raisonnée ;
- Nettoyage du quartier Neufmoulin et du centre de Dison : opération propreté, sensibilisation au tri des déchets et animations Intradel ;
- Sensibilisation des habitants à la question du « bien loger » via la mise en place de petit-déjeuner débat (les couleurs dans mon habitation, comment réduire ses factures énergétiques, quand mon logement a une influence sur ma santé, tout savoir sur les logements à loyers modérés, ...) – le samedi matin 3 à 4 fois par an ;
- Organisation de manifestations diverses avec les habitants du quartier : fêtes de quartier, fête des voisins, jardin solidaire, cinéma de quartier, ... ;
- Magasin de seconde main « Kili's 2nd Life » : ouvertures les lundis, mercredis et vendredis.

❖ **Public-cible :**

Personnes habitant la commune de Dison ayant de 18 à 65 ans, peu ou pas scolarisées et qui se situent au début du parcours d'insertion. A noter que notre public-cible peut cumuler de nombreuses problématiques (familiales, dépendance, surendettement, liens avec la justice, logement, ...).

Accueil de 30 à 40 stagiaires en formation par an.

2. Le projet de halte d'accueil :

➤ **L'action en quelques mots :**

Le projet vise la création d'un système souple d'accueil (en complément de l'offre existante sur le territoire de Dison) pour les enfants de 0 à 3 ans et dont les parents sont

en trajets, occupés à entamer diverses démarches d'insertion sociale et professionnelle : démarches médicales, administratives, de recherche emploi et/ou de formation.

L'action vise, entre autres, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du CPAS mais aussi les primo-arrivants qui doivent réaliser de nombreuses actions dans le cadre du parcours d'intégration. La flexibilité du service permettra également l'accueil ponctuel d'enfants pour les parents (par exemple dans le cas de familles monoparentales) qui doivent faire face à divers imprévus, faire des courses ou simplement se reposer face au rythme effréné du quotidien. Le type d'accueil sera donc bien une halte d'accueil à vocation sociale. La transversalité du projet permettra de prendre en compte l'enfant et ses parents de façon intégrée; bien-être, soutien à la parentalité, logement, insertion professionnelle, ...

En effet, forte de son expérience de plus de 20 ans dans l'accompagnement de demandeurs d'emploi, il est à pointer que la garde d'enfants est un frein à une insertion sociale et professionnelle de parents déjà fragilisés par de nombreux facteurs. Il manque globalement de solutions flexibles d'accueil d'enfants sur le territoire. La crèche communale « Les petits loups » existe mais ne permet pas ce type de garde.

Pour finir, les indicateurs socio-économiques notamment au regard des indicateurs d'accès aux droits fondamentaux (IWEPS²) sont largement défavorables à Dison : familles monoparentales, haut taux de chômage/de revenus d'intégration sociale, plus de 80 nationalités différentes.. Des actions ciblées et intégrées visant l'insertion des personnes en difficulté, le bien-être des enfants et la parentalité ont ainsi tout leur sens.

➤ **L'action et ses objectifs principaux :**

- Permettre une dynamique transversale et intégrée autour de l'accueil des enfants et de leurs familles : liens avec la formation professionnelle, parentalité, soutien scolaire, prévention santé, aide matérielle, logement tremplin pour les jeunes ménages ;
- Permettre une accessibilité et une flexibilité en termes d'horaires et de tarifs ;
- Promouvoir la cohésion, la mixité sociale et culturelle via l'accueil de publics multiples ;
- Permettre une relation qualitative entre l'enfant et son/ses parent(s): temps mieux réparti, moins de stress.

➤ **Situation géographique, garanties et fonctionnement :**

La commune de Dison se porte garante quant à la mise à disposition d'un nouveau bâtiment au sein duquel toutes les activités de la Régie des Quartiers seront centralisées et ce, dès 2020. Ce nouvel espace est situé Rue d'Andrimont, 54 à 4820 Dison (voir photos en annexe).

² Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.

Le bâtiment est situé au plein cœur de Dison mais sa situation est toutefois reculée pour permettre son accessibilité (zones de parking, large entrée). Le lieu est également sécurisé par des hautes barrières.

La structure jouira d'une belle visibilité, étant située à deux pas de l'ensemble des commerces dissonais (complexe commercial), de l'espace multimédia « VEDIA », de 4 implantations scolaires, du Centre Culturel, de la maison médicale, de la maison des jeunes, des implantations « écoles de devoirs », ...

Au sein de ce nouvel espace, deux pièces seront consacrées à la halte d'accueil et ce, pour correspondre au maximum aux normes d'infrastructure et d'encadrement de l'ONE. Comme vous pourrez le voir dans le métré annexé à la présente, chaque pièce à une superficie d'environ 20 à 30m².

Les trois pièces sont situées au niveau 0 en enfilade, séparées par des portes (locaux distincts) mais qui peuvent cependant rester ouvertes pour faciliter la surveillance de l'accueillant.

Pour faire face à cette nouvelle action et son besoin de personnel, un subside a été demandé à Viva For Life, via la rédaction d'un appel à projet pour l'année 2021. Conscient que le subside promeut l'impulsion d'actions visant à lutter contre la pauvreté infantile, d'autres pistes de solutions financières ont également été réfléchies. Havre-SAC asbl pourra bénéficier d'une subvention annuelle (de 2021 à 2025) d'environ 10.000€ via l'article 20 du Plan de Cohésion Sociale de Dison.

Des contacts avec le Service Régional Incendie ont également été pris afin de recevoir un avis préalable en matière de sécurité. De même, un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile et professionnelle de la halte-garderie et de ses encadrants est prévu en extension des contrats existants (asbl).



3. Le projet d'accueil de KILIS KIDS : la halte d'accueil des 0-3 ans expliquée à leurs parents :

Kilis KIDS est un projet d'accueil alternatif de vos enfants âgés entre 0 et 3 ans de façon ponctuelle et flexible en fonction de vos démarches d'insertion sociale, professionnelle et personnelles.

Même si le système de garde est plus momentané qu'un fonctionnement classique en crèche, il n'en reste pas moins que ces moments d'accueil seront peut-être synonymes d'une première séparation pour vous et votre tout petit. Il est donc très important pour nous que vous puissiez être guidé dans la mise en place de « toutes ces premières fois » et que la transition entre votre organisation à la maison et dans le milieu d'accueil soit la plus adéquate tout en partant des besoins de votre enfant que vous connaissez mieux que personne.

Ces quelques pages vous aideront à mieux comprendre comment sera organisée la vie de votre enfant au sein de notre milieu d'accueil.

- L'inscription et le règlement d'ordre intérieur :

Lors de l'inscription, il sera important pour nous de rencontrer votre famille pour établir une relation de confiance afin de connaître le contexte familial de votre enfant et de pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques. C'est l'occasion également pour vous de vous présenter et de communiquer sur vos préoccupations et/ou de transmettre des informations relatives à votre enfant. Cette première rencontre nous permettra de faire découvrir l'espace et l'équipement du milieu d'accueil à la famille et de prendre contact avec la personne qui s'occupera de votre tout petit.

La Halte d'accueil sera accessible les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h. Vous pourrez réserver des plages d'accueil par demi-journée (matin : 8h30 à 12h et après-midi : 13h à 16h) ou par journée complète de 8h30 à 16h. Nous vous demanderons de ne prévoir ni départ, ni arrivée entre 12h30 et 15h afin de permettre aux enfants de dîner et de dormir dans une ambiance sereine.

Les inscriptions démarreront le lundi de la semaine avant la garde et se clôtureront le vendredi de la même semaine à 16h.

Dès l'inscription effective de votre enfant, un exemplaire du projet d'accueil-pédagogique et le règlement d'ordre intérieur vous seront expliqués et distribués.

- **La communication :**

Pour faciliter cet accueil, un petit carnet au nom de votre enfant sera créé comprenant une fiche signalétique et une fiche médicale que nous remplirons ensemble lors de la première visite à la halte d'accueil. Ces documents reprendront les coordonnées des parents, le médecin traitant, les personnes à prévenir en cas d'urgence, les habitudes de l'enfant au niveau du repas, du sommeil, de ce qu'il apprécie, de ce qui lui fait peur, ..., et également au niveau de la santé de l'enfant (allergies, vaccination, maladies...). C'est également par ce cahier que nous vous informerons de la vie de votre enfant à la crèche (repas, sieste, jeux, santé) mais aussi de son développement moteur, de son comportement.

C'est donc un réel « outil » de communication entre vous et nous.

- **Qui s'occupera de votre enfant ?:**

- **L'équipe des puéricultrices :** Catherine FASSIN et Zahra RBIB

Elle se compose de 2 puéricultrices, soit un équivalent temps plein pour encadrer sept enfants présents en même temps au sein de la halte d'accueil.

En cas d'absence pour congé, nous essayons d'avoir recours à une volante pour maintenir un taux d'encadrement adapté.

Les puéricultrices sont chargées d'accueillir et à d'aider vos petits bouts dans la réalisation d'actes de la vie quotidienne (habillage, prise de repas...). Elles mènent avec eux des activités d'éveil (jeux, apprentissage de la vie collective...). Elles sont vigilantes aux besoins et au développement de l'enfant en fonction de chaque âge. Les puéricultrices apprécient que leur rôle éducatif soit reconnu et respectent vos pratiques éducatives à la maison. L'enfant a besoin de percevoir une entente vraie entre ses puéricultrices et vous.

Référentes de votre enfant, les deux puéricultrices s'attachent à communiquer entre elles les informations relatives aux enfants afin de permettre une continuité dans le travail et d'apporter à l'enfant la sécurité indispensable à son développement et à son bien-être.

- **La responsable de la halte d'accueil :**

La responsable est présente dans le cadre du projet de halte d'accueil à concurrence de ¼ de son temps de travail. Elle s'occupe de la gestion du personnel, de la gestion administrative et financière de l'action et veille au bon déroulement de la vie au sein de l'espace d'accueil. Disponible, elle reste alerte à vos demandes.

- **Autres personnes accueillies :**

- ✓ *Le personnel d'entretien :*

Une partie de son temps de travail est affectée à l'entretien de la halte d'accueil : nettoyage et désinfection des surfaces. Elle rencontrera donc également votre tout petit.

- ✓ *Les stagiaires :*

Nous encadrons surtout des stagiaires en option puériculture.

Nous veillons à ce que leur apprentissage sur le terrain ne perturbe ni les enfants, ni la vie de la halte d'accueil. Ils seront présentés et intégrés tout en douceur dans le projet global.

- ✓ *L'équipe de la Régie des Quartiers Havre-SAC asbl et son public-cible :*

L'espace de la halte d'accueil fait partie d'un projet plus large de Régie des Quartiers qui dispense une formation à destination d'un public d'adultes ainsi que toute une série d'autres actions (magasin de seconde main, restaurant solidaire, lavoir social, ...). Même si les entrées sont séparées, vous pourrez donc croiser notre équipe de formateurs, d'intervenants psychosociaux ainsi que nos stagiaires en formation.

- ✓ *Ponctuellement, le médecin traitant de la maison médicale « La Bulle d'air » :*

Des consultations médicales de vos tous petits pourront être organisées au sein même de la halte d'accueil selon un calendrier que nous vous communiquerons ultérieurement. Sachez déjà que le médecin traitant de référence pour notre halte d'accueil est Madame disponible au 087/68.88.85 (Maison médicale La Bulle d'Air, Rue Albert 1^{er}, 75 à 4820 Dison).

- **Des espaces temps pour des rencontres entre professionnels :**

Les puéricultrices de la halte d'accueil participeront à des réunions d'équipe avec la responsable du projet et ce, afin de pouvoir communiquer sur vos petits bouts, sur le fonctionnement de la structure, sur des projets de collaborations éventuelles, sur des perspectives d'achats de matériels divers et ce, toujours dans l'intérêt et pour le bien-être de votre enfant.

Des formations continuées pourront également être proposées aux puéricultrices selon un calendrier qui vous sera communiqué à l'avance.

- **Votre participation financière :**

Nous vous demanderons de payer un tarif de 0.50€ la demi-heure (toute demi-heure entamée sera due). La priorité sera donnée aux personnes en recherche d'emploi, bénéficiaire du RIS, au chômage, en formation, aux personnes isolées, aux personnes en difficultés familiales (SAJ, ...), aux primo-arrivants dans le cadre du parcours d'intégration,

Le paiement des heures d'accueil s'effectuera via une facture envoyée à votre domicile tous les mois.

La personne venant rechercher l'enfant en fin de journée signera le registre de présence. Cette signature attestera que votre enfant a bien quitté l'accueil et marquera votre accord sur les prestations effectuées qui seront facturées ultérieurement. En cas d'absence de signature, les prestations vous seront d'office facturées.

- **L'accueil de votre tout petit :**

Nous trouvons important d'échanger un maximum avec vous afin de connaître votre enfant et de répondre au mieux à ses besoins. L'accueil du bébé, de l'enfant est un moment important tant pour vous que pour nos accueillantes.

Les espaces dévolus à la halte d'accueil seront aménagés et prêts à recevoir les petits bouts. D'autre part, l'accueillant sera très attentif et disponible, il échangera avec les parents les informations utiles concernant l'enfant (petites difficultés du jour, l'heure de la sieste, l'heure du biberon, les demandes particulières,...). Il sera à l'écoute et s'assurera de bien noter les indications transmises dans le carnet prévu à cette fin afin d'aider les tous petits à vivre la séparation en douceur.

C'est également le moment où le parent préparera l'enfant dans le vestiaire et rangera ses affaires dans un casier nominatif prévu à cet effet.

- **La familiarisation à l'entrée de l'enfant :**

Il est essentiel que l'enfant sente que vous le confiez aux puéricultrices. Il sera sécurisé, s'il prend conscience qu'une véritable communication s'installe entre ses parents et les personnes qui s'en occupent avant son entrée dans le milieu d'accueil.

La période de familiarisation permet à l'enfant et aux parents de faire connaissance avec le milieu, l'ambiance, l'équipe des puéricultrices. Elle permet aussi à ceux-ci de connaître l'enfant, ses habitudes de vie mais aussi les vôtres.

Cette période se déroule sur l'espace d'une dizaine de jours selon les besoins de votre enfant. En effet, le nombre de présences peut être augmenté en fonction du besoin de l'enfant ou de son parent et être revu d'un commun accord.

- Les deux premières familiarisations :

Vous accompagnez votre enfant durant une heure (généralement vers 9-10h) dans la halte d'accueil. C'est alors que l'équipe tentera de vous décrire le déroulement

d'une journée, les grandes lignes de leur méthode de travail, certaines règles indispensables à la vie en collectivité.

Ce sera aussi le moment de leur présenter votre enfant, ses habitudes (sommeil, repas, jeux...) son rythme, son histoire. C'est un moment d'échange qui vous permettra aussi de percevoir l'ambiance de la halte d'accueil.

- Troisième familiarisation :

Vous laissez l'enfant seul environ une heure, afin qu'il puisse se familiariser avec le milieu, les puéricultrices, l'ambiance, les petits copains,...

- Quatrième familiarisation :

Vous laissez l'enfant seul une matinée, toujours dans l'objectif qu'il se familiarise en douceur avec son nouveau milieu d'accueil et cela permettra aussi de voir comment votre enfant réagit sans vous à ses côtés.

- **La séparation :**

Ensuite vient le moment de la séparation, moment intime entre vous et votre petit. Nous laisserons le temps nécessaire à chacun pour vous dire au revoir et serons attentifs aux gestes rituels propres à chacun.

Nous inviterons ensuite votre enfant à venir rejoindre le groupe auquel il sera présenté, nous lui parlerons, nous lui expliquerons que son papa ou sa maman s'en va, nous l'écouterons et le rassurerons.

Pour faciliter la séparation, le doudou, la sucette ou tout autre objet seront les bienvenus. Un coin de rangement situé à l'entrée de l'espace jeux permettra à l'enfant de déposer et reprendre son « doudou » quand il le souhaite.

- **La santé de votre tout petit :**

Les pièces intérieures seront chauffées si nécessaire et aérées au quotidien. Nous conserverons une température de 20-22 °C dans la pièce de vie et 18°C dans la salle de repos. Un entretien régulier des locaux y sera assuré. Nous utiliserons des produits d'entretien et de désinfections naturels et non toxiques.

Vos petits devront prendre les collations et tartines fournies par vos soins au sein de nos activités. Toutefois, nous veillerons à favoriser une alimentation saine, en collaboration avec les parents, en privilégiant par exemple les fruits. Nous offrirons également aux enfants la possibilité de boire suffisamment en toute circonstance.

Nous veillerons à l'apprentissage de l'hygiène de base des enfants : se laver les mains avant et après les repas, après être passés aux toilettes, ...

Une trousse de secours sera disponible et accessible au milieu d'accueil. Nos accueillantes ont été formées à la prise en charge des petits accidents de type « bobos » liés aux chutes.

Si votre enfant est malade, il ne sera pas accepté à la halte d'accueil. Dans le cas où votre enfant tombe malade pendant qu'il est en milieu d'accueil, vous serez prévenus. En cas d'urgence l'accueillante appellera le 112. Un document reprenant les numéros d'urgence sera d'ailleurs affiché au sein de l'espace.

- **La vie à la halte d'accueil « Kilis KIDS » :**

• Les besoins spécifiques de l'enfant :

Nous serons particulièrement attentifs aux besoins spécifiques de l'enfant qui seront centraux dans la philosophie de notre action :

✓ *Le besoin de sécurité :*

L'enfant doit être à l'aise dans les différents lieux de vie tout en gardant des repères plus personnels comme son lit, son doudou, sa peluche.

Les différents coins « à risques » seront sécurisés à l'aide de diverses protections : prises, radiateurs, le coin des tout petits afin de les préserver des bousculades des plus grands, Un contact visuel entre l'enfant et l'accueillant sera assuré.

L'enfant doit se sentir en confiance avec l'accueillant lors de toutes les activités, les repas, les soins ; pour ce faire nous favoriserons un climat de dialogue, nous le rassurerons, nous l'écouterons, nous le prendrons dans les bras lorsqu'il en a besoin.

✓ *Le besoin d'autonomie :*

L'enfant doit se sentir libre de choisir suivant ses affinités et ses goûts, le copain, le jeu ou l'activité. Pour ce faire, le personnel d'encadrement sera à l'écoute de ses désirs, orientera l'enfant vers un jeu ou une activité adaptée, soutiendra l'enfant dans ses apprentissages à faire seul en ayant conscience de ses possibilités et de ses limites.

L'enfant doit pouvoir jouer et se mouvoir librement, le local sera aménagé en différents espaces de libertés comme le coin psychomotricité, l'espace lecture ou le parc pour les plus jeunes.

✓ *Le besoin de socialisation :*

L'enfant apprendra à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec les copains tels que les goûters, la sieste, les activités. Il participera aux jeux et aux activités tout en apprenant le respect, les autres et à communiquer.

- ✓ *Le respect du rythme de chacun :*

L'enfant sera respecté dans son rythme de sommeil, d'alimentation, de développement psychomoteur.

- ✓ *Le besoin de repères.*

- Les espaces de vie consacrés à votre enfant :

Notre espace d'accueil est dit « vertical ». Les enfants de 0 à 2.5 ans et plus sont tous ensemble partageant un même espace. Toutefois, des aménagements pour les plus petits et les grands seront prévus au sein même de l'espace pour correspondre aux besoins de chacun.

- ✓ Pour les bébés :

- Les repas : Les heures de repas sont conditionnées par les besoins individuels. C'est celui qui a déjeuné plus tôt qui aura son dîner en premier lieu. Les repas sont donnés dans les bras ou dans le relax, l'essentiel étant le bien-être de l'enfant et de la puéricultrice et les échanges entre eux. Comme énoncé dans le règlement d'ordre intérieur, les biberons seront préparés par vos soins et réchauffés sur place ;
- Les siestes : Un local spécifique accueille les bébés pour les dodos avec des lits à barreaux adaptés. Chaque bébé a son lit et sa place est souvent déterminée par la qualité de son sommeil. Le bébé dort dans un sac de couchage accompagné de son doudou, de sa tétine ou de tout autre objet transitionnel. Les réveils seront échelonnés et nous respecterons le temps de réveil en douceur de chacun. Un bon réveil se répercute sur le temps de vie qui suit ;
- Les jeux : C'est en fonction de son développement et dans un souci de sécurité que l'espace de jeu sera le tapis, le sol ou le parc (parc en hauteur sera prévu dans l'espace). C'est la position dorsale, base de l'évolution, qui est toujours privilégiée. Le bébé va apprendre de lui-même à se tourner sur le côté, à se mettre sur le ventre, à s'asseoir, à se déplacer soit en rampant, soit à « 4 pattes » pour enfin se retrouver debout et marcher. Il est capital de ne jamais mettre l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquise seul, cela l'insécurise et le rend dépendant de l'adulte. En plus, le préjudice causé par ces positions imposées peut aussi influencer défavorablement le développement psychique, la personnalité de l'enfant et entraver des apprentissages aussi importants que le langage, la latéralisation, le schéma corporel, outils indispensables pour pouvoir lire, écrire et calculer.
C'est pour le bien-être et l'avenir de votre enfant que nous vous demandons de respecter aussi ces règles à la maison ;
- Le change : C'est un moment d'intimité et privilégié entre l'enfant et l'adulte. Celui-ci veille à verbaliser au maximum ses gestes. Une table à langer équipée d'un lavabo permettra de changer les bébés tout en ayant un regard sur les enfants dans la salle.

- ✓ Pour les moyens :

Avec les moyens et les grands, c'est au moment du premier change, généralement avant la collation, que l'on propose à l'enfant de retirer chaussures et chaussettes, pull ou tout vêtement qui pourrait entraver ses mouvements. N'hésitez pas à équiper votre enfant de chaussettes anti-dérapantes.

- Les repas : Une petite collation est servie aux enfants vers 9h. C'est vers 11 H 30 que sera servi le dîner. Au début, l'enfant mange dans les bras de l'adulte. Progressivement, on l'installera à table d'abord avec un seul copain puis avec plusieurs. Chaque enfant a sa place à table.
Nous vous rappelons que c'est vous, papa ou maman qui devez préparer et adapter vos menus à l'âge votre enfant. Progressivement, nous accompagnerons votre petit à passer du repas bébé à celui des grands, de la panade à la tartine et aux fruits en morceaux. L'enfant va également apprendre, petit à petit et avec l'aide de l'adulte, à tenir et manipuler correctement sa cuillère et son gobelet pour arriver à manger et boire seul, sans aide.
- La sieste : Nous essayons de respecter au maximum le rythme de sommeil des enfants. Les plus petits, ceux qui arrivent tôt ou ceux qui en manifestent le besoin, peuvent faire une sieste le matin. Un local leur est réservé, ils y ont chacun leur lit ce qui favorise leurs repères.
- Les jeux : Les moyens ont besoin de ramper, courir, d'expérimenter, d'explorer... On veillera donc à mettre à leur disposition des tapis de mousse, des modules amovibles ou non, mais aussi des coins plus calmes. Les jeux d'encastrement, les cubes à emboîter, les seaux à transvaser, les tissus ou matières de textures différentes mais aussi tout objet à tirer ou à pousser sont très appréciés, sans oublier la « manne aux trésors » inlassablement vidée et remplie...
Il est important de changer très souvent les jeux et de veiller à ce qu'il y en ait en suffisance. La puéricultrice évite d'intervenir dans les jeux des enfants ainsi que dans leurs conflits, c'est son observation active qui lui dictera le comportement le plus adéquat à adopter.

- ✓ Pour les plus grands :

Voici arrivée la dernière étape de votre enfant à la halte d'accueil. Il a plus ou moins deux ans et entre déjà dans la section des « grands ».

Il ne faut pas oublier, qu'avant trois ans, c'est surtout sa psychomotricité globale que l'enfant développe et que ce n'est, qu'à partir de cet âge et donc de la maternelle, qu'il va progressivement développer sa motricité fine.

Mais l'activité des « grands » ne se limite pas à cela. Ils apprécient les jeux symboliques (dînette, coin cuisine, poupées, maisons...), les constructions, les autos, ballons, vélos sans oublier les déguisements.

A cet âge également, le chant et les livres, supports du langage l'intéressent beaucoup. C'est pour cette raison, que nous proposons en plus une activité

musicale dispensée ponctuellement par le Centre Culturel de Dison et accueillerons régulièrement une conteuse de la bibliothèque communale.

On voit aussi la communication verbale s'installer entre les enfants, des affinités se créer et ils commencent à jouer ensemble. Mais, si les jeux sont libres, l'enfant doit cependant intégrer les premières règles de la vie en société et respecter les consignes données. Les consignes se voudront être très simples, peu nombreuses et très compréhensibles (exemples : à l'aide de dessins, d'images, de pictos).

Cependant, avec la collectivité, des conflits peuvent survenir pour une raison ou l'autre. Dans un premier temps, la puéricultrice n'interviendra pas, suggérant plutôt à l'enfant de se débrouiller, mais tout en observant, elle ou il évitera que la situation ne se détériore et interviendra de manière adéquate si nécessaire. Il faut cependant savoir que l'adulte ne voit pas toujours toutes les interactions se produisant entre les enfants.

Ce qui caractérise aussi cet âge, c'est l'apprentissage de la propreté. Nous ne le commençons qu'à partir du moment où l'enfant manifeste qu'il est prêt : il est intéressé par le petit pot, marche depuis un certain temps, son linge est généralement sec entre deux changes... C'est toujours en collaboration avec les parents et en douceur que cet apprentissage doit se faire. Les conseils des puéricultrices peuvent se révéler très utiles.

Enfin si l'encadrement le permet, des activités extérieures peuvent être organisées au sein de l'espace extérieur : module, petit vélos, poulailler de quartier, ...

✓ Et l'après ?:

Notre halte d'accueil peut accueillir votre enfant à partir de deux ans et demi mais il peut bien sûr rester avec nous jusqu'à ses trois ans accomplis.

C'est vers l'âge de deux ans que nous vous demandons quelles sont vos prévisions quant à l'entrée de l'enfant à l'école. Si vous le souhaitez, les puéricultrices et la responsable de la halte pourront vous éclairer sur les acquis nécessaires pour franchir cette étape et, le moment venu, estimer si votre enfant est prêt.

Ce ne seront là que des conseils car il est évident que c'est à vous que revient le choix de l'école et du moment.

Nous vous demandons seulement de nous avertir un mois à l'avance.

Si l'adaptation à la halte d'accueil est capitale, celle à l'école l'est tout autant. Visiter les locaux, rencontrer l'institutrice, les nouveaux copains sont des démarches que nous vous conseillons vivement d'effectuer.

Viendra alors le moment de l'au revoir... Au revoir aux copains, aux puéricultrices qui ont essayé d'accompagner, au mieux, votre enfant durant ses premières années.

- Autres espaces connexes au sein du bâtiment général :
- Un espace « parent(s) » sera disponible à l'entrée de la structure pour accueillir les parents et leurs parents. Ces derniers pourront y laisser poussettes et sièges enfant. Il fera office de vestiaire. Chaque enfant aura également un casier personnel dans lequel est déposé son sac avec ses langes, ses lingettes, sa

crème de soin, un bavoir, du sérum physiologique, un thermomètre, le carnet O.N.E, de quoi se changer ;

- Le coin extérieur (dans le prolongement de l'espace intérieur) : Un coin extérieur adapté, sécurisé et de plein pied sera accessible aux enfants. Ils pourront ainsi se défouler, s'oxygéner dans la cour (petits vélos, ...). Un projet de poulailler de quartier pourrait également voir le jour en cet espace ;
- Notre magasin de seconde main se trouvera également dans l'espace du rez-de-chaussée mais sera indépendant de la halte d'accueil. Des articles pour enfants et parents y seront proposés à prix mini (de 0.50 à 3€ maximum) afin que chacun puisse prétendre à une aide matérielle adéquate.
- La cuisine : située au sein même de l'implantation. La structure bénéficiera d'une cuisine professionnelle qui servira notamment à la formation « cuisine de collectivité » développée par l'asbl ;
- Les sanitaires – espaces « soin » : WC, et espace « douche » ;
- Salles de formation ;
- Bureaux administratifs : situés au premier étage du bâtiment ;
- Local réservé aux membres du personnel de la Régie des quartiers : prise de repas, ...

Voici donc un état des lieux général de notre politique en matière d'accueil des enfants au sein de notre infrastructure.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et nous vous souhaitons un très bon séjour chez KILIS KIDS.



